

# **Comité d'orientation pour l'école (COE) Nouvelle école de la prématernelle à la 8<sup>e</sup> année à Halifax**

## **Mandat**

11 avril 2023

Le comité d'orientation pour l'école (COE) est un comité consultatif composé de représentants des différents partenaires clés de l'école pour la communauté.

### **Rôle**

Le rôle du COE est de donner son avis sur les plans pour l'aménagement intérieur et extérieur de la nouvelle école, dans le cadre du budget approuvé.

Le COE collabore avec le groupe responsable du projet, qui comprend le Conseil scolaire acadien provincial (CSAP), le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MEDPE) et le ministère des Travaux publics (MTP), tout au long des phases de conception du projet. Le COE communique avec les groupes qu'il représente pour faire en sorte que la communauté s'implique dans la planification et dans la construction de la nouvelle école.

**Le COE est un comité consultatif et il n'est pas habilité à approuver des décisions.**

**Le groupe responsable du projet veille à ce que ce projet respecte le budget approuvé, le champ d'application et le calendrier.**

### **Mandat**

Les présentes modalités entrent en vigueur à la date d'approbation de la composition du COE et restent en vigueur jusqu'à l'achèvement du projet.

### **Composition du COE**

- membres du groupe responsable du projet (MEDPE, MTP, CSAP) :
  - Stéphane Bertrand, directeur des opérations, CSAP
  - Darrell MacDonald, directeur des services pour les projets d'installations éducatives, MTP
  - Cory Schlievert, directeur du projet, MEDPE
- Tim Brown, directeur régional, CSAP
- Sophie Pedneault, directrice, École Mer et Monde
- Maryvonne Lapointe, membre du personnel de l'école, CSAP
- Serge LeBlanc, président du comité d'école consultatif, École Mer et Monde
- Anna Bakeeff, présidente du CJE, représentante des élèves
- Olivia Charbonneau, secrétaire du CJE, représentante des élèves
- Mario Nouri, directeur général, Conseil communautaire du Grand-Havre
- Charbal Bou-Habid, Conseil communautaire du Grand-Havre
- Jane Williamson, directrice, Le Petit Voilier

### **Rôles et responsabilités**

Le COE est un groupe consultatif clé pour le groupe responsable du projet tout au long de son exécution. Il est tout particulièrement actif pendant les phases de mise au point et de conception du projet, où l'on définit l'ordre de priorité des différents éléments. Pour la phase de préparation des documents pour les travaux, le COE a un rôle moins important, parce que toutes les décisions relatives à la conception du projet ont été prises. Lors de cette phase, on prépare des documents sur les décisions, en vue de les communiquer aux entrepreneurs responsables des travaux. Pendant la phase de construction elle-même, le COE a un rôle limité et a surtout pour tâche de réceptionner les rapports d'étape sur l'avancée des travaux.

Le groupe responsable du projet fournit régulièrement au COE des mises à jour sur l'avancée de la mise en œuvre du projet.

Les membres du COE prennent les engagements suivants :

- Ils se feront les champions du rôle du COE dans la communauté scolaire.
- Ils informeront aussi vite que possible les autres membres du COE quand des problèmes se posent qui sont susceptibles d'influencer l'avancée du projet.
- Ils veilleront à ce que tous les membres du COE se sentent en sécurité et libres de participer et d'apporter leur contribution à la discussion avec leurs idées et leurs réflexions.
- Ils ne parleront des discussions que de façon très générale avec les membres de la communauté et les groupes extérieurs au COE.
- Ils ne communiqueront les documents examinés lors des réunions à aucune personne et à aucun groupe en dehors du COE.

Les membres du COE auront les attentes suivantes :

- Ils recevront des informations qui sont complètes, exactes et pertinentes.
- Ils seront informés des risques ou problèmes éventuels susceptibles d'avoir des répercussions pour le projet.
- Les discussions seront libres et se dérouleront en toute honnêteté.

### **Réunions**

C'est le directeur des opérations du CSAP qui assurera la présidence de toutes les réunions. Les décisions seront prises par consensus (c'est-à-dire que les membres devront être satisfaits de la décision du comité, même si elle ne correspond pas forcément à leur premier choix). En l'absence de consensus, c'est le groupe responsable du projet qui prendra la décision définitive au nom du COE.

L'ordre du jour et le procès-verbal des réunions seront fournis par le responsable du CSAP :

- Il préparera l'ordre du jour de chaque réunion.
- Il préparera le procès-verbal de chaque réunion, dans lequel il indiquera les grandes lignes de la discussion et les décisions clés.
- Il demandera au groupe responsable du projet et au COE de vérifier le procès-verbal avant de l'afficher sur le site Web du CSAP pour les projets de construction.

Les réunions se dérouleront par vidéoconférence le jeudi après-midi de 15 h à 16 h 30, toutes les deux à quatre semaines, selon les besoins, jusqu'à l'achèvement du projet et l'inauguration de l'établissement.